

Réf : 13038.01

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

DEMANDE DE DEROGATION RELATIVE

- AUX ESPECES ENDEMIQUES, RARES OU MENACEES
- AUX AIRES PROTEGEES
- AUX RESSOURCES GENETIQUES, BIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES

SESSION 2013

(Articles 211-1 et suivants, 240-1 et suivants et 311-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre récépissé ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

6 route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Demande initiale Renouvellement

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : _____ DATE DE DÉPÔT : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

Madame Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : _____

N° de Ridet N° RC N° RM : _____

Aucun N° attribué

Représentant légal : _____ Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Responsable du projet (si différent) : _____ Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ Fax : _____

DEMANDEUR D'UNE DÉROGATION EN QUALITÉ DE :

- Chercheur ou organisme de recherche, dans le cadre d'activités de recherches
- Particulier dans le cadre d'une activité à titre privé et non commercial
- Particulier, entreprise ou organisme dans le cadre d'une activité à but commercial, le cas échéant préciser le domaine d'activité :
 - Pépinière Animalerie Artisanat Bureau d'études Secteur pharmaceutique
 - Industrie-construction (bâtiment, terrassement, aménagement...)
 - Secteur alimentaire (agriculture, pêche, élevage, transformation...)
 - Secteur tertiaire et services (communication, tourisme, éducation...)
 - Autre (précisez) : _____

SOLLICITE PAR LA PRÉSENTE L'AUTORISATION DE RÉALISER LE PROJET SUIVANT :

Description du projet :

Période :

Réalisation du projet du : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_| au : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Emplacement :

- Sur le domaine provincial public maritime
- À l'intérieur d'une aire protégée
- Sur le domaine provincial à l'extérieur du DPM et d'une aire protégée
- En dehors du domaine provincial
- Autre : _____

IMPLIQUANT DE

- Détenir un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Cueillir, capturer ou enlever un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Chasser ou pêcher un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Transporter un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Colporter un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Consommer un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Naturaliser un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Mettre en vente, vendre ou acheter des spécimens ou tous produits ou toutes parties issus d'un spécimen d'espèce protégée
- Multiplier, élever, reproduire un ou plusieurs spécimens d'espèce protégée
- Faire des prises de vues ou de sons en période de vulnérabilité des animaux protégés
- Mettre en œuvre une autre activité impliquant une perturbation intentionnelle de mammifères marins, de tortues marines ou d'oiseaux marins : _____

- Aux fins d'exportation.

CONCERNANT LES ESPÈCES SUIVANTES :

| Famille | Genre | Espèce | Site de récolte envisagé (avec indication du propriétaire foncier) | Type d'échantillon souhaité | Quantité nécessaire (nombre ou poids) | Méthodologie de la collecte | Identité et coordonnées des personnes pressenties pour la réalisation de la collecte |
|---------|-------|--------|--|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
 B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
 Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

ET IMPLIQUANT DE

- Collecter des ressources biologiques, biochimiques ou génétiques dans les conditions établies en annexe.
- Utiliser des ressources biologiques, biochimiques ou génétiques dans les conditions établies en annexe.

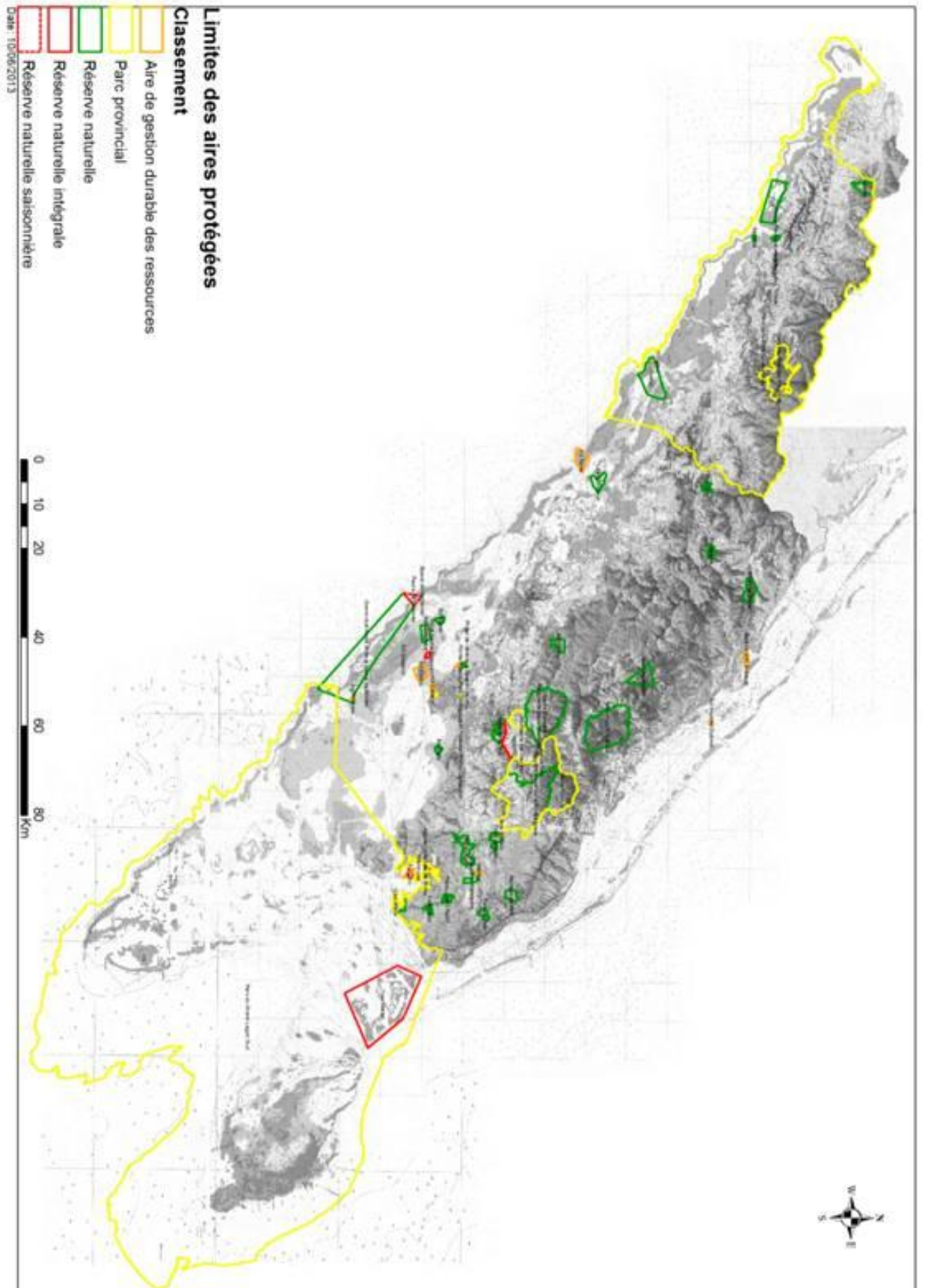
OU IMPLIQUANT DE

- Pénétrer dans une réserve naturelle intégrale à des fins scientifiques ou coutumières
- Se poser dans une réserve naturelle intégrale avec un engin, motorisé ou non
- Détenir et faire usage d'engins, motorisés ou non, marins ou terrestres dans une réserve naturelle intégrale
- Détenir et faire usage de matériel de plongée dans une réserve naturelle intégrale
- Effectuer une collecte ou un prélèvement de faune, flore ou minéraux à des fins :
 - Scientifiques
 - De régulation d'espèces envahissantes
 - Coutumières
- Détenir toute arme ou engins de chasse ou de pêche ou exercer une activité de chasse ou de pêche :
 - À des fins scientifiques
 - De régulation d'espèces envahissantes
 - Coutumières
- Introduire une espèce indigène ou endémique à des fins :
 - De restauration de sites dégradés
 - De conservation d'espèces rares et menacées
- Mener des travaux ou des terrassements à caractère public dans aire protégée dépourvue de plan de gestion
- Mener des activités commerciales ou nécessitant des installations permanentes compatibles avec les objectifs de gestion de l'aire protégée considérée.

:

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc



DANS LES ZONES SUIVANTES (INDIQUER LES ZONES PRESSENTIES SUR LA CARTE. POUR LES PROJETS DANS LES AIRES PROTÉGÉES, PRÉVOIR UNE CARTOGRAPHIE PLUS PRÉCISE) :



JUSTIFICATION D'UN INTÉRÊT DE NATURE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE ET D'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE OU JUSTIFICATION D'UN OBJECTIF DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES ET DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS OU DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION OU DE REPEUPLEMENT ET DE RÉINTRODUCTION DE CES ESPÈCES OU DE REPRODUCTION NÉCESSAIRES À CES FINS :

CONTEXTE ET FINALITÉS DU PROJET, CALENDRIER OU PÉRIODE DDE COLLECTE PRÉVISIONNELLES, MÉTHODES ET MATÉRIELS EMPLOYÉS ET LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL POTENTIEL :



AMPLEUR DU PROJET, RISQUES ET DANGERS POTENTIELS RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET À SON UTILISATION DURABLE ET MESURES PRISES POUR LES ÉVITER :

DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RECHERCHE : OBJET DES RECHERCHES ET INTÉRÊT SCIENTIFIQUE, NATURE PRÉCISE DES ANALYSES SUR LES ÉVENTUELS ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS, IMPORTANCE DU BUDGET DE RECHERCHE ENGAGÉ, ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN, CONTRIBUTION DU PROJET À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES :

**DANS LE CADRE D'UN PROJET DANS UNE AIRE PROTÉGÉE : JUSTIFICATION DE LA NÉCESSITÉ
D'INTERVENIR DANS UNE AIRE PROTÉGÉE ET MESURES DE BIOSÉCURITÉ APPLIQUÉES :**

Je m'engage à :

- Informer les services compétents au moins 15 jours avant le début de chaque campagne de prélèvement du lieu et de la période exacts de la campagne et de l'identité et des coordonnées des personnes en charge de la collecte
- Faire parvenir au président de l'assemblée de province toutes les publications éventuelles sur les ressources collectées dans le cadre de l'autorisation demandée.

Je souhaite bénéficier de l'exonération de frais de dossier prévue à l'article 312-2 du code de l'environnement.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues aux articles 211-1 et suivants, 240-1 et suivants et 311-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud.

Fait à : _____, le : ___ / ___ / _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Signature :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS EN DEUX EXEMPLAIRES PAPIER ET UN NUMÉRIQUE

Pièces communes à tous types de demandeur :

- Tout document complémentaire en tant que de besoin, notamment quant à la localisation du projet et au calendrier prévisionnel
- Le contrat accessoire ou acte coutumier attestant de l'accord du propriétaire du terrain sur lequel se situent les ressources convoitées et fixant les modalités de partage des avantages éventuels

Pour un récolteur étranger :

- L'avis sur le projet d'un organisme de recherche public présent en Nouvelle-Calédonie

Si le demandeur est une personne physique :

- Une copie du livret de famille ou de pièce d'identité

Si le demandeur est une personne morale autre qu'une collectivité publique :

- Une copie des statuts enregistrés ;
- Une copie d'un extrait K-Bis récent pour les sociétés ;
- Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant....)

Si le demandeur est une collectivité publique, sauf la province Sud :

- Une délibération habilitant le demandeur à déposer la présente demande de défrichement

Colonne réservée
à l'administration

REMARQUES IMPORTANTES

1-Le bénéficiaire d'une autorisation de collecte reste soumis aux autres réglementations applicables, notamment en matière de chasse, de pêche et de feux.

2-Les autorisations de collecte à l'intérieur des aires protégées provinciales seront accordées dans le seul cas où la collecte ne peut être effectuée dans d'autres sites.

3-Dans le cadre du commerce international, l'autorisation sollicitée ici ne dispense pas, pour les espèces répertoriées par la convention de Washington, de l'autorisation CITES (contact : DAFE – 209 rue A. Bénébig- Haut Magenta - B.P. 180 - 98845 Nouméa cedex Tél : (687) 23.24.30 - Fax : (687) 23.24.40) et, le cas échéant, d'une autorisation d'importation et d'exportation de la Nouvelle-Calédonie.

4- Les données nominatives concernant les identités des propriétaires fonciers sont disponibles au bureau du cadastre du service topographique de la DITTT. (Tel : 28.03.20 ; Fax : 29.20.40 ; 1 bis rue Unger, Vallée du Tir, BP A2 cedex - 98848 Nouméa ; www.dittt.gouv.nc). Le collecteur doit venir avec l'adresse du lot ou plus simplement se repérer sur l'outil cartographique présent à l'accueil pour identifier précisément la parcelle. Chaque fiche juridique coûte 200F CFP, elle est délivrée immédiatement par l'agent d'accueil. Les demandes distantes sont traitées avec un délai plus important. Si la collecte se situe sur du domaine provincial, le contrat devra être signé et transmis avec le dossier complet.

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)